

Charte développement durable et responsabilité sociétale

Notre entreprise s'engage quotidiennement pour la réussite des projets de ses clients tout en favorisant le bien-être de ses collaborateurs. Elle agit en faveur d'un développement durable en s'employant à respecter l'environnement et à impacter positivement la société dans le cadre de l'ensemble de ses activités.

Protentiel SA s'engage à intégrer les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale, selon la démarche EcoEntreprise, à l'ensemble de ses activités.

Par la signature de cette charte, nous nous engageons à :

Placer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de notre organisation

- Mettre en place une organisation et un plan d'action continu « Développement durable et responsabilité sociétale ».
- Transmettre et faire respecter par les collaborateurs-trices notre engagement « Développement durable » dans le cadre de leurs activités.
- Gérer nos déchets et l'utilisation de ressources qui nous sont nécessaires de manière durable.
- Limiter notre production de CO₂.
- Promouvoir les déplacements en accord avec les principes d'une mobilité durable.
- Œuvrer au bien-être au travail, à la conciliation vie professionnelle – vie privée, au développement des compétences et à la formation.
- Favoriser la diversité parmi les collaborateurs-trices.

Œuvrer pour la pérennité économique de Protentiel SA

- Rechercher la satisfaction de nos clients et adapter continuellement la qualité de nos pratiques à l'évolution de leurs exigences.
- Entretenir l'équité, la qualité et la longévité de nos relations avec nos fournisseurs.
- Poursuivre l'objectif de maintenir et créer des emplois et de développer notre capital humain à long terme.
- Contribuer au développement du tissu économique local.
- Communiquer en toute transparence à nos partenaires externes au sujet de nos engagements et de nos actions en matière de développement durable.
- Sensibiliser nos clients au développement durable et leur proposer des solutions tenant compte du respect environnemental.

Monthey, le 1^{er} février 2022.

Yannick Parvex
Associé



Bertrand Schrago
Associé

